



**HAL**  
open science

## ”Les fédéralismes, Florence et Jean-Yves Faberon (dir.)”

Claire Marliac

### ► To cite this version:

Claire Marliac. ”Les fédéralismes, Florence et Jean-Yves Faberon (dir.)”. Revue juridique, politique et économique de Nouvelle-Calédonie, 2021, pp. 261-262. hal-03141437

**HAL Id: hal-03141437**

**<https://uca.hal.science/hal-03141437v1>**

Submitted on 4 Apr 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Les fédéralismes, Florence et Jean-Yves Faberon (dir.),**

Juillet 2020, Recherches sur la cohésion sociale, 470 p.

Claire Marliac

**Université Clermont Auvergne, Centre Michel de l'Hospital, F-63000 Clermont-Ferrand, France**

Autonomie et rapprochement, deux approches *a priori*, opposées, et ici comprises au sens commun, vont essayer pour autant de se combiner au sein d'une construction juridique à part entière et intrinsèquement diverse. Le fédéralisme peut être théorisé et analysé par la doctrine la plus aguerrie, il ne peut se résumer à une seule forme. En revanche, il correspond à une volonté établie, souvent progressive et déroulée sur du long terme, elle-même répondant à des logiques parfois très distinctes. Il est dès lors fort judicieux de consacrer un ouvrage à cette thématique, dont le titre lui-même, au pluriel, nous conduit à envisager un parcours en terres inconnues si ce n'est variées. Inconnues dans le sens où nombre d'analyses présentées se proposent d'avancer des solutions pour les territoires en devenir, variées au vu des applications, tant quantitatives que qualitatives.

Les Professeurs Florence et Jean-Yves Faberon nous permettent, grâce à la trentaine de contributions et propositions ici regroupées, de nous plonger dans l'univers pluriel des fédéralismes. Le constat est récurrent, il n'existe pas de modèle politique et juridique fixe, tout est affaire d'espèces, souvent issues de facteurs endogènes, qu'ils soient historiques, sociologiques, géographique ou encore économiques. Les situations analysées nous présentent une vingtaine d'États issus des différents continents, aux tailles les plus diverses, de micro-États aux plus imposants sur le plan territorial, aux antériorités historiques marquées ou au contraire beaucoup plus récentes. Reprenant Georges Burdeau, il est possible de noter que « la réalité ce n'est pas une théorie de l'État fédéral, c'est la diversité des systèmes fédéraux », sans même parler de la situation qui pourrait constituer « une fédération qui s'ignore » (Thierry Michalon, à propos de la France, voire État unitaire avec des facettes de fédéralisme pour certaines entités infra-étatiques) ou une construction fondée sur des racines fédérales portant des concrétisations, parfois « masquées », de type fédéral (à propos de l'Union européenne). L'ouvrage démontre, pour le fédéralisme, qu'il existe pratiquement autant d'applications que de cas, d'où l'intérêt majeur du bilan ici dressé. Le panel offert permet une recherche de clef de compréhension en s'appuyant sur une sorte d'état des lieux et de mises en perspectives. Le cœur des difficultés ici présentes est que l'on peut déceler une oscillation constante entre deux tendances opposées, préconisant soit plus d'autonomie, soit plus de rapprochement.

Une construction fédérale ouverte

Une double approche peut ici être avancée avec en premier lieu une demande de diversification mais aussi en second point une volonté d'associer plus étroitement les uns et les autres. Paradoxalement ces deux mouvements trouvent leur appui dans la notion d'autonomie.

Le fédéralisme correspond à une dynamique institutionnelle propre à établir des formes d'État dits composés. Ces États, aux multiples facettes, reposent sur des principes communs, le triptyque établi par Georges Scelle comprenant les principes d'autonomie, de superposition et de participation. Chacun est abordé avec une amplitude propre à l'État concerné. Tous les États étudiés nous le démontrent. Les besoins spécifiques exprimés, partant d'une lecture associative ou dissociative, se concrétisent par le biais de garanties constitutionnelles, d'institutions, de compétences normatives très différentes. Chacune des situations exposées nous le prouve, les contributeurs explicitant clairement les méthodes retenues. Quoi qu'il en soit, l'attention portée à la diversité, et permise, constitue un atout majeur pour le choix du système fédéral. La solution fédérale est montrée comme permettant un équilibre entre les aspirations des deux parties, parfois sous une forme asymétrique, ou encore en envisageant un double fédéralisme, à la fois externe et interne, voire en y ajoutant un troisième fédéralisme : personnel.

Parallèlement, le fédéralisme permet également d'envisager des liens plus ténus avec l'entité de rattachement, une association plus poussée. L'autonomie ici entendue ne renvoie pas à l'indépendance mais à un niveau plus avancé du développement politique attendu. L'autonomie constituerait le nouveau « socle de la modernité fédérale ».

#### Une construction fédérale en discussion

Si la demande d'assouplissement est souvent prononcée, elle ne doit pas aller à l'encontre des bases constitutives que sont l'exigence de cohésion et le respect de la démocratie.

Si le rapprochement est attendu, en sens inverse, mais sans le réfuter, certaines forces réclament plus d'autonomie dans tous les champs du possible, que ce soit une autonomie réglementaire, législative ou constitutionnelle. Le besoin d'assouplissement répond à des attentes locales. La diversité des pistes existantes peut aller jusqu'à la mise en place d'un fédéralisme différencié. De nombreux auteurs mettent l'accent sur les constructions multiples existantes et proposées. L'ouvrage s'appuie tant sur les fédéralismes ancrés et actés que sur les fédéralismes à venir.

En revanche, une ligne de mire perdue, à savoir la nécessité d'une cohésion d'ensemble ou cohésion ensemble. À défaut, la mécanique fédérale ne pourrait que se bloquer, et sont mentionnés les risques d'immobilisme et de corruption. De manière générale, les mots clés qui ressortent de la lecture des contributions sont notamment les exigences de tolérance, d'équilibre, de cohésion d'association ou encore de partage. Au-delà du blocage éventuel, la question porte aussi sur l'exigence démocratique. Le fédéralisme est présenté comme fortifiant la démocratie, et par là même la cohésion. Le trio autonomie, fédéralisme et démocratie permet d'éviter la fragmentation de la société, et montre également qu'il peut mieux appréhender certaines situations de crise, telle que la crise sanitaire actuelle.

Enfin, l'ensemble des analyses permet d'engager une réflexion, pressante, tant en terme de récurrences analytiques au sein de l'ouvrage, qu'en terme d'échéances temporelles désormais, sur l'avenir institutionnel de la collectivité calédonienne en voie d'autodétermination. La Nouvelle-Calédonie reste un cœur de préoccupation tout au long de l'ouvrage. Présentée tant dans la partie introductive, qu'en point d'analyse au sein de

l'Europe ou encore dans les documents terminaux, la Nouvelle-Calédonie est en recherche d'une solution équilibrée, le fédéralisme, notion finalement peut-être « fourre-tout » ou ouverture au *sui generis*, pourrait en effet correspondre aux besoins exprimés et concrétiser une solution « originale ». Elle devrait permettre la concrétisation de la cohésion sociale et du vouloir vivre ensemble, tirés du et/ou projetés vers un destin commun. Si fédérer c'est rassembler, c'est aussi vouloir.